



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:24-126997>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 24-126997

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Crepy-En-Valois

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21600175000019

Ville : CREPY-EN-VALOIS

Code postal : 60803

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1555769>

Identifiant interne de la consultation : 24FCS21

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : <http://marches-publics.info>

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 02/12/2024 à 17:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Expérience du candidat et capacité à générer la régie publicitaire sur la base des références du candidat et des exemples précis de volumes apportés : 40% Méthode mise en oeuvre pour assurer la commercialisation et le suivi des espaces de vente publicitaires le plus efficacement possible, jugé sur la base du mémoire justificatif transmis par le candidat. : 20% Modèle économique proposé : part des recettes facturées reversées à la commune dans le coût des encarts publicitaires (exprimée en %) : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Régie publicitaire externalisée pour le magazine municipal Crépymag'

Code CPV principal - Descripteur principal : 79341400

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la régie publicitaire externalisée pour le magazine municipal Crépymag' Elle porte sur le recours à un prestataire pour la commercialisation d'espaces publicitaires dans le Crépymag', magazine municipal de la commune de Crépy-en-Valois ; ceci à compter du numéro de mai-juin 2025. Le magazine a été récemment modernisé. Il bénéficie actuellement d'une publication bimestrielle et, après avoir fait l'objet un temps d'un mode de distribution exclusivement numérique, il est actuellement également mis à disposition des habitants en divers lieux en 5 000 exemplaires "papier". La Ville souhaite s'appuyer sur une régie publicitaire en capacité de générer des recettes visant à financer tout ou partie des frais de conception et d'impression du magazine. Le prestataire sera ainsi chargé de vendre des encarts publicitaires sur la base des tarifs votés par la Commune; une partie des recettes sera reversée à la Commune

Lieu principal d'exécution du marché : Ville de Crépy-en-Valois 60800 - Crépy-en-valois

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les modalités d'évaluation des offres figurent au règlement de la consultation. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du CCAP. La rémunération du titulaire est équivalente à son chiffre d'affaires multiplié par le pourcentage qu'il conserve sur les recettes perçues. Les tarifs des encarts publicitaires sont fixés par la Commune. Le pourcentage versé à la commune est fixé pour la durée du marché et ne pourra évoluer

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/11/2024